

503/1205. Portus Ostiae (Ostia). Dédicace à Zeus Soleil grand Sarapis.

Autel en marbre découpé en deux morceaux probablement trouvé à Fiumicino, sur les berges du Tibre, mais conservé à Rome depuis au moins le XVe s. Roma, Musei Capitolini inv. NCE 2682 (partie inférieure), NCE 180 (partie supérieure) Seconde moitié du IIe s. p.C.

Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ
Σαράπιδι καὶ τοῖς συννάοις
θεοῖς τὸ κρητίδειον, λαμπάδα
ἀργυρᾶν, βωμοὺς τρεῖς, πολύλυχνον,
5 θυματήριον ἔνπυρον,
βάθρα δύο
Λ. Κάσσιος
Εὐτυχῆς,
νηωκόρος (sic) τοῦ μεγάλου
10 Σαράπιδος,
ὑπὲρ εὐχαριστίας
ἀνέθηκεν ἐπ' ἀγαθῶ.
Permissu
C. Nasenni
15 Marcelli,
pontificis Volcani et
aedium sacrarum, et
Q. Lolli Rufi Chrysidiani
et M. Aemili Vitalis
20 Crepereiani IIvir(um).

« À Zeus Soleil grand Sarapis et aux dieux qui partagent le même temple, Loukios Cassios Eutyches, néocore du grand Sarapis, a consacré, avec reconnaissance et dans une bonne intention le soubassement, une lampe en argent, trois autels, une lampe à plusieurs becs, un encensoir pour les holocaustes et deux bancs. Avec la permission de Caius Nasennius Marcellus, pontife de Vulcain et des édifices sacrés, et de Quintus Lollius Rufus et Marcus Aemilius Vitalis Creperianus, duovirs. »

CIL XIV, 47 ; *ILS*, 4402 ; *IG* XIV, 915 (*IGRR* I, 390 ; H. Thylander, *Inscriptions du Port d'Ostie*, Lund, 1952, B 304 ; *SIRIS*, 550 ; M. Malaise, *Inventaire préliminaire des documents égyptiens découverts en Italie*, Leiden, 1972, p. 89 Portus Ostiae 3) ; G. Sacco, *IGItPorto*, Roma, 1984, p. 28-30 n° 13 (ph) ; *EDR*, 119321.

L. 1-2 sur cette formule syncrétique, cf. n° **205/0304**.

L. 14-15 sur ce personnage, cf. M. L. Caldelli, « Fasti dei sacerdoti del culto di Vulcano ad Ostia », *MEFRA*, 126-1, 2014 en ligne, qui propose de retrouver en lui le C. Nasennius Marcellus *Ilvir* en 180, *curator operum publicorum* en 181, *curator p(er)p(etuus) operum publicorum* en 184 et *patronus coloniae* en 189.

L. 16-17 comme le souligne F. Van Haeperen, « Fonctions des autorités politiques et religieuses romaines en matière de », in C. Bonnet *et al.*, *Religions orientales - culti misterici*, Stuttgart 2006, p. 48, le *pontifex Volkanus* semble sollicité pour des interventions portant sur l'aménagement de sanctuaires déjà édifiés. Par contre, quand il s'agit d'accorder un emplacement pour construire un nouveau temple, ce sont les duovirs que l'on voit intervenir, sur décret des décurions.